

Fiche presse

Le conseil général de Loir-et-Cher s'engage pour sensibiliser au respect et à la valeur de l'environnement

Le budget 2007 traduit la volonté de l'Assemblée départementale de soutenir les actions liées à la sensibilisation et à l'éducation des personnes en faveur de l'environnement. Le conseil général soutient en effet plusieurs associations dont les actions participent à la connaissance de l'environnement et à la diffusion de ce savoir. Ainsi, un budget de 39 000 € est-il attribué à la Maison botanique – Atelier vivant, 10 000 € à l'association Perche nature et 10 000 € à l'association Sologne nature environnement. Par ailleurs, le Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) reçoit 235 000 €. Grâce à son expertise scientifique, le CDPNE est un partenaire efficace et contribue à définir les orientations de la politique départementale en faveur des espaces naturels sensibles.

En 2005, les services du conseil général de Loir-et-Cher ont engagé la réflexion sur le schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS). Il est actuellement en cours de réalisation par le CDPNE en lien avec le Conservatoire des sites de Loir-et-Cher, financé à hauteur de 55 000 € par le conseil général pour son fonctionnement. La finalité de ce schéma est d'identifier les enjeux environnementaux et les objectifs à se fixer au niveau départemental. De plus, il permettra d'identifier les ENS du département et les moyens à mettre en œuvre pour préserver et valoriser les lieux identifiés. Des aménagements seront ensuite réalisés sur ces sites et des animations y seront créées en vue d'accueillir le public. A terme, les ENS deviendront des lieux de sensibilisation aux problèmes de l'environnement. Ce schéma permettra enfin de faciliter une gestion commune des espaces naturels sensibles. C'est en 2008 que les résultats en seront connus et que les premières actions seront réalisées.

Le Département, partenaire de la réserve naturelle des Vallées de la Grand Pierre et de Vitain

Le conseil général s'engage aux côtés de la réserve naturelle nationale des vallées de la Grand Pierre et de Vitain (communes d'Averdon et de Marolles) pour en faire un pôle d'éducation à l'environnement. En 2006, un budget de près de 43 000 € a été consacré aux investissements nécessaires pour aménager cette réserve naturelle.

Le Département participe au financement du sentier pédagogique créé au sein de la réserve nationale des vallées de la Grand Pierre et de Vitain à hauteur de 35 000 €. L'enjeu est de valoriser la réserve en créant un chemin qui permette aux visiteurs de s'y promener facilement.

De plus, l'Assemblée départementale a alloué 8 000 € à la communauté d'Agglomération de Blois pour aménager un espace de pique-nique et de stationnement des vélos. Ce point de rendez-vous est implanté à proximité de la Maison de la nature à Marolles.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr